



Le 23 novembre 2021

RAPPORT

SUR LE PROJET DE LOI N° 1047

PORTANT FIXATION DU BUDGET GENERAL PRIMITIF

DE L'EXERCICE 2022

(Rapporteur au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale :

M. Balthazar SEYDOUX)

Le projet de loi n° 1047 portant fixation du Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2022 a été reçu au Conseil National, le 30 septembre 2021 et déposé en Séance Publique le 7 octobre 2021, au cours de laquelle il a été renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Économie Nationale.

L'étude de ce projet de loi a donné lieu à la préparation, en Commission, de 72 questions, et la demande de mise à jour de 26 tableaux de suivi, communiqués au Gouvernement le 19 octobre 2021. Les réponses du Gouvernement ont été reçues le 4 novembre 2021 et ont été débattues lors d'une Commission Plénière d'Etude qui s'est tenue le 8 novembre 2021.

En liminaire, votre Rapporteur tient à souligner le fait marquant de ce Budget Primitif 2022, qui est son résultat excédentaire de 2,8 M€. En effet, depuis près de deux ans désormais, la pandémie de la Covid-19 a impacté notre activité économique, sociale et, de manière générale, l'ensemble des aspects de notre vie courante. Ce résultat excédentaire est donc un signal fort de la résilience du modèle monégasque, de notre capacité collective à traverser cette épreuve et de notre volonté commune d'apporter à l'ensemble des Monégasques et des résidents, les meilleures réponses possibles face aux défis qui se présentent à nous. Après des exercices budgétaires 2020 et 2021 durant lesquels le Conseil National et le Gouvernement ont engagé des moyens massifs, près de 400 M€, pour soutenir notre tissu économique, social et les besoins en termes sanitaires, votre Rapporteur est satisfait de voir notre loi de budget en phase avec une situation économique qui s'améliore de jour en jour.

A cet égard, dès la fin 2020, les premiers signes encourageants étaient là et ont été confirmés durant l'année 2021. A la fin du mois d'octobre 2021, les recettes étaient déjà en progression de 9,9% par rapport à la même période en 2020, soit près de 130 M€ supplémentaires. Alors que l'exercice 2020 s'est clôturé en déficit d'environ 103 M€, le Budget Rectificatif 2021 a été voté quasiment en équilibre, avec un déficit d'à peine 8,8 M€ et nous examinons, ce soir, un projet de Budget Primitif pour 2022 en excédent de 2,8 M€.

Sur la base de ces éléments, il faut souligner que l'engagement de l'Etat sur les projets structurants, en particulier pour le logement, se sont poursuivis. Les délais de livraison de la première tranche du Plan National pour le Logement, période 2022-2023, seront tenus, et près de 600 logements neufs seront livrés. Votre Rapporteur souhaite également rappeler que Monaco est un Etat sans dette et que l'ensemble des investissements que nous évoquons lors de nos débats budgétaires sont financés sur nos fonds propres. A cet égard, il importe donc de maintenir un très

haut niveau d'activité économique pour soutenir notre développement, tout comme nous avons besoin que l'activité salariée soit suffisante pour financer nos comptes sociaux.

A ce jour, notre économie reste portée par les secteurs de la construction et de l'immobilier, fortement générateurs de recettes pour l'Etat, mais également du commerce et d'un certain nombre d'activités de service, en particulier financiers. Depuis plusieurs années, l'Etat monégasque investit en termes d'infrastructures, ainsi que d'environnement juridique, afin de développer l'économie du digital et plus largement la transition numérique de l'ensemble des activités. Le Conseil National soutient pleinement cette orientation. Monaco, contraint par sa taille, doit absolument développer des activités à faible consommation d'espace et à forte valeur ajoutée. Le secteur digital répond parfaitement à ces critères.

Chacun l'aura compris, les objectifs principaux pour l'Etat monégasque font l'objet d'un consensus entre le Conseil National et le Gouvernement. Pourtant, cet accord de vues, global, n'empêche pas qu'un certain nombre de sujets font l'objet de discussions, voire de débats, entre nos deux Institutions. Ces échanges contradictoires sont au cœur du rôle de notre Assemblée élue, qui se fait l'écho des préoccupations et attentes légitimes de la population. Le Conseil National débat, amende et vote les lois, dans un échange permanent avec son partenaire institutionnel, le Gouvernement. Dans le cadre de ses prérogatives, liées au vote de la Loi de Budget, le Conseil National est amené à exprimer son appréciation de l'ensemble des politiques publiques du Pays.

Au fil du présent Rapport, les questions et analyses de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale seront mises en exergue, et, notamment, concernant le logement, la mobilité, l'emploi, le commerce, l'environnement et la qualité de vie, le fonctionnement institutionnel de l'Etat ou encore le service public.

Votre Rapporteur en vient maintenant aux prévisions chiffrées de ce Budget Primitif 2022. Au préalable, la Commission rappelle que le Budget Rectificatif de l'exercice 2021 a été voté, le 14 octobre dernier, avec un déficit prévisionnel de 8,8 M€, alors qu'il avait été estimé à près de 114 M€ au moment de l'examen du Budget Primitif 2021. Cet élément met en perspective, d'une part, la nette amélioration de la situation économique à Monaco et, d'autre part, qu'au stade du Budget Primitif, les éléments chiffrés restent pour l'essentiel des évaluations amenées à évoluer au fil de l'exercice.

Votre Rapporteur rappelle également que l'examen du Budget Primitif s'accompagne de celui du Programme Triennal d'Equipement Public (PTEP) et du Programme Gouvernemental d'Action (PGA). Ce dernier, pour l'exercice 2022, comprend 49 Objectifs Stratégiques Prioritaires (OSP), répartis sur 7 axes.

Au chapitre des recettes, la proposition budgétaire du Gouvernement s'établit, pour 2022, à plus de 1,8 milliard d'euros, soit une progression remarquable de 10% par rapport au Budget Rectificatif 2021. Sur les grands ensembles, on notera une progression globale des recettes de l'Etat, par rapport au Budget Rectificatif 2021 : +16,6% pour les Droits de Douane, +10,4% pour la TVA, +20,7% pour l'Impôt sur les Bénéfices ou encore +17% sur les Monopoles. La Commission a observé un seul recul notable qui concerne les Droits de Mutation, estimés à -7%, qui tiennent compte du fait que l'année 2021 a bénéficié de recettes exceptionnelles, qui n'ont naturellement pas été intégrées dans le projet de Budget pour 2022. Le montant total de cet article est néanmoins supérieur de 10 M€ par rapport à l'évaluation du Budget Primitif 2021. A ce sujet, les élus regrettent que le Projet de loi issu de la Proposition de loi n° 252 relative à l'encadrement

de la profession de marchand de biens n'ait pas encore été déposé sur le bureau du Conseil National, alors qu'il s'agit d'un texte ne présentant pas de complexité juridique majeure et qu'il fait l'objet d'un consensus entre nos deux Institutions. En effet, au-delà de l'encadrement nécessaire de cette activité, cette réforme générera des recettes supplémentaires, évaluées à près de 20 M€.

Dans le domaine des Contributions, votre Rapporteur doit mentionner des évolutions prochaines, incluses dans le Projet de loi n° 1048 portant diverses dispositions d'ordre fiscal, qui a pour objet de faire évoluer les taux applicables aux droits fixes et aux droits de mutation. Ce texte, qui va être soumis au vote des élus d'ici la fin de l'année, modifie certains taux de manière relativement marginale pour les assujettis, mais devrait avoir un impact substantiel sur les finances publiques, à hauteur de plusieurs millions d'euros.

Pour sa part, la TVA constitue toujours la première source de recettes pour l'Etat, représentant 53,4% de celles-ci, dont 88,3% de TVA interne. Dans le détail, le Commerce, la Construction et les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien, restent les trois premiers contributeurs et représentent, à septembre 2021, près de 70% du total des rentrées de TVA. Il faut également noter que les recettes de TVA à octobre 2021 sont déjà en progression de 12,69% par rapport à octobre 2020, et qu'il est donc raisonnable d'estimer l'évaluation gouvernementale pour ce Budget Primitif de « trop prudente ».

L'augmentation globale des recettes du Domaine Immobilier doit faire l'objet d'une attention particulière. En effet, la matérialisation en recettes de l'échange de droits à construire sur l'opération Testimonio II, pour 206 M€, également inscrite en dépenses sur l'article correspondant à cette opération, augmente substantiellement le montant des crédits inscrits, alors

même que la double inscription de cette somme rend l'opération financièrement neutre. Cette opération mise à part, et tenant compte des recettes dues à la « soulte » de l'extension en mer pour 100 M€, votre Rapporteur constate un léger recul du Domaine Immobilier par rapport à l'année dernière. De ce point de vue, la Commission se doit d'insister sur le fait que le patrimoine foncier de l'Etat constitue une ressource extrêmement rare qui doit être gérée avec une attention particulière. C'est la raison pour laquelle, le 10 mai 2021, le Conseil National a adopté la Proposition de loi n°253 relative au renseignement des projets de loi ayant pour objet de prononcer la désaffectation d'un bien dépendant du Domaine Public. En effet, ce texte est explicitement conçu pour assurer la meilleure défense des intérêts de l'Etat. Les élus ont été satisfaits de la confirmation, par le Gouvernement, le 5 novembre 2021, de sa volonté de transformer cette Proposition de loi de l'Assemblée en Projet de loi.

Toujours dans le domaine immobilier, votre Rapporteur se doit de mentionner le projet de Foncière d'Etat, proposé par notre Assemblée au Gouvernement, qui permettrait à ce dernier de garder la maîtrise de son foncier en valorisant lui-même ses terrains, et pourrait, notamment proposer des logements à destination des Enfants du Pays sur la base d'un modèle qui, en commercialisant une partie des surfaces bâties, serait neutre pour les finances publiques. Pour les élus, ce dispositif présente de nombreux avantages, ils s'interrogent sur les hésitations du Gouvernement, et regrettent le temps ainsi perdu.

Concernant le Domaine Financier, votre Rapporteur souligne une forte baisse en « *trompe l'œil* ». En effet, l'exercice 2021 a été le dernier exercice durant lequel a été effectué le transfert des actions SBM détenues sur le Budget de l'Etat vers le Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC). Aussi, le Budget Primitif 2022 est le premier exercice depuis trois ans dans lequel cet

article ne comporte pas de contribution du FRC au budget de l'Etat et reflète donc uniquement la réalité des revenus financiers de l'Etat.

Au sujet du Fonds de Réserve Constitutionnel, et considérant son importance dans nos finances publiques, les élus sollicitent du Gouvernement la tenue d'une Commission Plénière d'Etude dédiée, afin d'échanger sur sa situation et ses objectifs, notamment en termes de niveau de liquidités disponibles, ou d'intervention dans nos politiques publiques afin que le Fonds de Réserve Constitutionnel soit un réel garant financier de la Principauté pour les générations futures.

Par ailleurs, et toujours dans le cadre de ses investissements, l'Etat, actionnaire de Monaco Telecom, perçoit des dividendes, qui font l'objet d'une inscription de 50 M€ au Budget Primitif 2022. Les élus se félicitent de cette prévision, qui confirme la bonne santé de l'entreprise.

Votre Rapporteur tient, enfin, à souligner la réelle progression de l'inscription des recettes issues des Monopoles Concédés. Cela est particulièrement vrai avec des inscriptions en hausse par rapport au Budget Rectificatif 2021 de +41,1% pour la S.B.M., de +29,2% pour Monaco Telecom, de +36,4% pour la S.M.A. et de +41,2% pour la S.A.M. des Ports.

Concernant la SBM, les élus ont largement eu l'occasion d'exprimer leur souhait de voir l'entreprise se développer à l'international, notamment avec l'opportunité non saisie de l'achat de casinos en Grande-Bretagne. Cet exemple démontre, selon nous, que le temps administratif est beaucoup trop long pour répondre à la vitesse du monde des affaires, et que la prudence de l'Etat actionnaire n'est pas toujours compatible avec des investissements qui induisent, souvent, une part de risque.

A beaucoup plus courte échéance, les élus ont été heureux d'apprendre la tenue prochaine d'une école des jeux, qui confirme le retour au rythme annuel de ces écoles, qui était un souhait des élus. A ce sujet, le grand nombre de candidats, et en particulier de nationaux, conjoints et enfants de monégasques, plus de 40, démontre que la profession est toujours extrêmement attractive. De plus, au regard des départs qui interviendront dans les années à venir, il est fondamental que cette école ne soit pas sous-dimensionnée. Rappelons qu'il faut plusieurs années à un employé de jeux nouvellement formé pour être complètement polyvalent. Former un employé de jeux doit être un investissement de long terme et, à cet égard, ce ne sont pas seulement les besoins d'aujourd'hui, mais également ceux de demain qu'il faut prendre en compte. Pour ces raisons, les élus demandent que cette école des jeux permette la formation, et donc l'embauche, d'au moins une vingtaine de nationaux ou conjoints. De plus, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale insiste sur le respect de la priorité nationale, qui doit être absolu.

Au sujet de Monaco Telecom, les élus expriment leur satisfaction devant le succès de l'offre préférentielle dédiée aux Monégasques et résidents de longue date pour la fibre, qui était une demande forte de notre Assemblée. Votre Rapporteur rappelle que dans le cadre de la nouvelle concession de l'opérateur, un Comité de Suivi du Plan Industriel a été créé, dans lequel des élus sont appelés à siéger.

Au sujet de la S.A.M. des Ports, les élus ne peuvent que se féliciter des développements en cours et à venir de la Société. Le port de Cala del Forte à Vintimille, désormais en activité, relié à Monaco par la navette rapide Monaco One, ainsi que la concession récemment obtenue pour 40 ans du port de Civita Vecchia à Rome, sont des investissements positifs pour l'économie et l'image de Monaco. La prise de participation dans la société Informa Marine Inc., promoteur du Monaco Yacht Show, ou encore le partenariat avec P&O Marina à Dubaï, sont prometteurs

pour le développement de nouvelles clientèles. Enfin, la prise de participation à hauteur de 20% dans la Société d'Exploitation du Port de Cap d'Ail, dont la concession arrive à terme en 2027, devrait permettre à Monaco de disposer d'une collaboration plus étroite avec le port français le plus proche de notre pays.

Votre Rapporteur ne peut évoquer le port de Cap d'Ail sans faire mention du projet de navette maritime entre Nice et Cap d'Ail, que les élus défendent depuis le début de cette mandature. Suite à un premier appel d'offres lancé par la Régie Ligne Azur et déclaré infructueux en début d'année 2021, le Gouvernement a informé le Conseil National que la Métropole Nice-Côte d'Azur avait lancé une étude mi-septembre, auprès d'armateurs, pour réévaluer les termes de l'appel d'offres. Dans un courrier du 15 octobre 2021, le Gouvernement informait le Conseil National que les conclusions de cette étude devraient être connues d'ici la fin de l'année 2021. Les élus demeurent donc en attente de ces résultats, que le Gouvernement s'est engagé à transmettre à notre Assemblée. L'objectif est clair : disposer d'une offre qui complètera les voies traditionnelles de transport entre Nice et Cap d'Ail, en particulier pour les salariés pendulaires qui travaillent à Monaco. Sur le même sujet, le Conseil National attend du Gouvernement des informations quant au point d'arrivée, dans le port de Cap d'Ail de cette future navette, et, bien entendu, de prévoir des dessertes de transports publics à proximité.

L'évaluation des recettes proposée par le Gouvernement dans ce Budget Primitif 2022, montre globalement une situation de reprise de l'économie monégasque, selon une tendance qui, au niveau international, est confirmée par l'ensemble des organismes spécialisés, tels que l'OCDE, le FMI, la BCE. A Monaco, selon l'IMSEE, le chiffre d'affaires au premier semestre 2021, hors activités financières et d'assurances, a retrouvé son niveau de 2019. A l'occasion de l'examen du Budget Rectificatif 2021, les débats entre le Conseil National et le Gouvernement avaient mis en évidence la nécessité de présenter des Budgets qui soient en accord avec la réalité

économique du pays. Sensible aux arguments des élus, le Gouvernement avait effectué un second dépôt, avec des évaluations budgétaires plus proches de cette situation. Votre Rapporteur est satisfait de constater que, dans le cadre de ce Budget Primitif 2022, les estimations de recettes du Gouvernement tiennent compte de la conjoncture favorable, même si elles restent, selon la Commission, des prévisions très prudentes. Il conviendra, néanmoins, de pondérer ces prévisions par la montée de l'inflation, estimée à 2,6% à octobre 2021, et en particulier par l'augmentation des prix de l'énergie, la pénurie qui frappe certaines matières premières et les semi-conducteurs, ou encore par certaines difficultés de transport. Cette situation a un impact direct sur le pouvoir d'achat des agents du service public. A cet égard les élus demandent au Gouvernement une information préalable à l'évolution de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique, en accord avec la pratique traditionnelle entre nos deux Institutions, en début d'année 2022. Ils rappellent qu'ils sont attachés au maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires, agents de l'Etat et de la Commune, et retraités, qui passe par une évolution de l'indice de leur traitement conforme à celle de l'inflation.

Avant d'aborder l'ensemble des dépenses, il convient de faire un point sur les mesures d'accompagnement et de relance mises en œuvre pour faire face à la crise induite par la pandémie de la Covid-19. Votre Rapporteur rappelle que les élus ont voté plus de 400 M€ pour que le Gouvernement dispose des moyens financiers pour faire face à la crise. Ces sommes ont été consommées en grande partie par les mesures d'accompagnement aux entreprises et salariés et les besoins sanitaires, pour plus de 300 M€, ainsi que pour financer les Fonds de Relance pour près de 80 M€. Cet investissement important a permis de limiter l'impact de la Covid-19 sur notre tissu économique, pour les exercices 2020 et 2021. L'intégralité de l'enveloppe votée par

les élus n'ayant pas été consommée durant l'exercice 2020, le reliquat de ces sommes a été mandaté sur des Comptes Spéciaux du Trésor, afin de pouvoir être utilisé durant l'exercice suivant. Sur ce point, les échanges intervenus à l'occasion de l'examen du Budget Rectificatif 2021, entre le Conseil National et le Gouvernement, ont conduit à l'engagement, par ce dernier, de clôturer le Compte Spécial du Trésor 82.33 « Plan Relance COVID » à la fin de l'exercice 2022. En effet, les élus estiment que la situation générale doit désormais s'apprécier à moyen, voire long terme, et donc, que l'Etat doit revenir à une gestion budgétaire traditionnelle, plus conforme aux prérogatives institutionnelles de notre Assemblée.

Les échanges avec le Gouvernement dans le cadre du Comité Mixte de Suivi du Covid-19, qui s'est réuni 41 fois au moment de l'approbation de ce Rapport, se poursuivent. En effet, le virus circule toujours et, en responsabilité, il convient de rester vigilant quant à la situation sanitaire de la Principauté.

En premier lieu, votre Rapporteur continue d'inviter la population, les résidents comme les salariés, à se faire vacciner. En effet, à ce jour, le vaccin est l'arme la plus efficace dont nous disposons pour lutter contre le virus. Pour autant, près de deux ans après l'émergence de la maladie, il faut faire un constat : il est nécessaire d'apprendre à vivre avec le virus. C'est une nécessité pour pouvoir se projeter vers l'avenir.

Nous observons, au fil des semaines, une situation toujours fluctuante en termes de contaminations et donc d'incidence. Dans le même temps, force est de constater que notre système hospitalier est loin de la saturation, sans aucun doute grâce à la politique de vaccination et de suivi à domicile, même s'il est indispensable d'augmenter encore le nombre de personnes vaccinées. Il faut sans doute rappeler que l'ensemble des mesures de restrictions mises en œuvre

ont pour seul objectif de limiter la circulation du virus et d'éviter la saturation de notre système hospitalier.

Au moment de la rédaction de ce Rapport, alors que dans de nombreux pays Européens on constate une remontée du nombre de cas de coronavirus, il s'avère que les pays où la vaccination est massive subissent moins de formes graves, et donc d'hospitalisations lourdes de leur population. Pour autant nous savons aujourd'hui que la protection que confère le vaccin diminue au bout d'un certain nombre de mois. Il est donc nécessaire que les personnes dont l'immunité a baissé fassent la dose de rappel, qui est désormais accessible à Monaco pour l'ensemble des adultes.

Vivre avec le virus, c'est apprendre à s'adapter en permanence. L'Etat doit s'adapter, mais également la population de Monaco qui, la première, comprend que l'évolution de la situation peut induire une évolution des mesures. A cet égard, votre Rapporteur ne peut que regretter que malgré de fortes baisses, pendant plusieurs semaines consécutives, par exemple les semaines des 13, 20 et 27 septembre, avec des taux d'incidence de 36,5, 33,9 et 31,2, le Gouvernement ait fait le choix de maintenir l'obligation de port du masque pour les élèves d'écoles primaires, lorsqu'ils sont assis à leur bureau, en classe. Chaque semaine sans masque constitue, en effet, une période durant laquelle les conditions d'apprentissage sont améliorées.

Le Conseil National s'est toujours comporté en responsabilité face à la pandémie, en demandant le déploiement de tests, de masques, de vaccins. Aujourd'hui il ne faut pas hésiter à lever les restrictions à chaque fois que cela est possible, quitte à revenir en arrière si la situation l'exige. Sur cette question, les élus réitèrent leur demande de critères objectifs, spécifiques à Monaco, qui déterminent les seuils de levée de restrictions, ou de remise en place de certaines.

Non seulement c'est l'unique moyen de donner de la prévisibilité à la population, mais c'est également un outil supplémentaire pour engager l'ensemble des résidents dans la lutte contre le virus, en partageant la responsabilité de la situation.

Votre Rapporteur en vient maintenant aux dépenses prévisionnelles de ce Budget. Pour l'exercice 2022, les dépenses sont estimées à 1 886 281 800 €, en hausse de 19,2% par rapport au Budget Primitif 2021, soit +303,3 M€. Cette somme se décompose en 642 423 500 € pour les dépenses de Fonctionnement, soit près de 34% du total, 378 185 300 € pour les Interventions Publiques, soit 20%, et 865 673 000 € pour l'Equipement et l'Investissement, soit près de 46% du total des dépenses. L'engagement de l'Etat dans les investissements stratégiques et en infrastructures constitue le premier poste de dépenses de ce Budget.

En premier lieu, votre Rapporteur rappelle l'investissement très important pour le logement des Monégasques, dont les premiers effets se feront sentir dès l'exercice 2022. Les opérations sont prévues comme suit :

- Testimonio II, avec 181 appartements ;
- Palais Honoria, avec 65 appartements ;
- La surélévation des Mèlèzes, avec 14 appartements ;
- Testimonio II bis, avec 167 appartements ;
- Carmelha, avec 25 appartements ;
- Grand Ida, avec 160 appartements.

Ce sont ainsi plus de 600 logements qui seront accessibles à l'ensemble des foyers monégasques dont la situation le justifie, entre la fin 2022 et la fin 2023.

Avec plus de 400 demandes non satisfaites à l'occasion de la dernière Commission d'Attribution de Logements Domaniaux, en octobre dernier, et une progression moyenne de près de 100 demandes supplémentaires par an, ces appartements livrés devraient permettre de résorber la pénurie actuelle et de satisfaire l'ensemble des besoins.

Malheureusement, l'opération Bel Air, qui est la livraison suivante du Plan National pour le Logement, prévue à l'origine pour être livrée en 2023, ne sera finalement disponible que début 2027, avec le risque, donc, de connaître à nouveau une situation de pénurie de logements entre 2024 et 2026. Aussi, les élus demandent au Gouvernement de réaliser des programmes de construction intermédiaires, qui devront être livrés durant cette période. D'une part, votre Rapporteur évoquera la nécessité de construire un immeuble domanial de 60 logements sur l'emprise foncière de Monte-Carlo, où un EHPAD est prévu. D'autre part, il citera l'opération dite « Les Lierres » / « Nathalie », pour plus de 40 logements, dans le quartier de l'Annonciade. Les élus sollicitent également du Gouvernement la possibilité de surélever l'opération Palais Honoria, qui permettrait de livrer une trentaine de logements supplémentaires. Ces trois opérations, si elles étaient envisagées dès maintenant, aboutiraient sans doute à la construction de plus d'une centaine de logements supplémentaires, qui devraient limiter les effets de l'absence de livraisons entre 2024 et 2026.

Votre Rapporteur ne peut évoquer les constructions du Plan National pour le Logement sans aborder simultanément les services publics en charge du logement. En effet, le nombre

important d'appartements livrés dans un temps relativement court va induire des besoins accrus pour les services de l'Administration en charge de leur attribution et de leur gestion. Les élus, à l'occasion de l'examen du Budget Rectificatif 2021, ont déjà alerté le Gouvernement sur le fait que, selon eux, les ressources humaines étaient à ce jour insuffisantes pour faire face aux besoins et que les trois créations de postes ne répondraient pas aux nombreuses demandes qui afflueront vers la Direction de l'Habitat et l'Administration des Domaines. A titre de comparaison, le Service de Maintenance des Bâtiments Publics dispose de dix contrôleurs, alors que l'Administration des Domaines ne s'en voit dotée que de deux. Rappelons que cette Administration gère l'ensemble des logements neufs, anciens, à Monaco ou en France, dont l'Etat est propriétaire, soit près de 5 000. Les Monégasques doivent pouvoir disposer d'un service public du logement qui soit à la hauteur de leurs besoins et il appartient à l'Etat de mettre en œuvre les moyens nécessaires à cet effet.

Les élus, depuis 2018, ont déjà obtenu un certain nombre d'évolutions positives en matière de logement domanial, telles que la fourniture de cuisines équipées dans les trois grandes opérations à venir, qui devrait permettre une entrée dans les lieux plus rapide. De même, la possibilité de visiter des appartements témoins, devrait accélérer le processus d'attribution. Néanmoins, l'ensemble de ces dispositifs nécessite également du personnel supplémentaire.

La réticence du Gouvernement en la matière est d'autant plus difficile à comprendre que les besoins en logement augmentent chaque année et que l'augmentation de la population monégasque dans le futur ne fera qu'accroître cette demande. Les postes ainsi créés ne répondraient donc pas uniquement à un besoin ponctuel, mais constitueraient un investissement de long terme. Nous attendons du Gouvernement qu'il ait plus d'ambition en la matière. Un point devra être fait avant l'examen du prochain Budget Rectificatif.

En parallèle de la mise en œuvre du Plan National pour le Logement, l'Etat monégasque est engagé dans des transformations ambitieuses de son territoire, notamment par la construction de grandes infrastructures. Pour évoquer les plus importantes d'entre elles, on citera :

- le Nouveau CHPG, dont le budget triennalisé s'élève désormais à 965 M€ ;
- l'Ilot Pasteur, qui accueillera le nouveau Collège, la Salle Leo Ferré, une médiathèque, notamment, au budget triennalisé de 506,7 M€ ;
- l'Ilot Charles III, dont le seul socle implique déjà une inscription triennalisée de 670 M€, à laquelle il faut ajouter la future usine de valorisation des déchets, elle-même triennalisée à 377 M€, pour un total de 1 milliard et 47 millions d'euros ;
- le parking-relais d'Entrée de Ville Ouest Supérieur (EVOS) au Jardin Exotique, dont le budget triennalisé est de 234,3 M€ ;
- le complexe balnéaire du Larvotto, désormais triennalisé à 129 M€.

Ces montants démontrent l'investissement massif de l'Etat pour la modernisation de l'environnement urbain de Monaco, afin que la Principauté dispose d'équipements modernes et de pointe. D'une manière générale, c'est une transformation à laquelle les élus souscrivent, mais les sommes engagées impliquent de porter une attention accrue à l'ensemble du processus, du stade des études, à la livraison des opérations, en passant par les appels d'offres, le contrôle de l'exécution des chantiers, la maîtrise des coûts, et, bien entendu, la préservation de la qualité de vie des riverains.

Dans le détail, chacun de ces grands projets induit des défis qui lui sont propres.

Concernant le Nouveau CHPG, il convient de mettre en perspective l'ensemble de l'environnement dans lequel il s'inscrit. En effet, l'actuel CHPG en arrière, le futur chantier du Bel Air qui lui est proche, et le futur chantier de l'Îlot Charles III en contre-bas, conduisent cette zone à être extrêmement dense en termes de travaux, et sur une période de temps assez longue. Les élus ont exprimé leurs préoccupations quant à l'impact du chantier du Bel Air sur l'activité du CHPG. Ils attendent l'avis du Comité d'expert dédié quant à la compatibilité de ce chantier important avec les contraintes de l'activité médicale.

Toujours sur le nouvel hôpital, cet équipement de santé de pointe ne verra sa première tranche livrée qu'en 2025, avec, dans la foulée, le transfert d'un nombre important de services hospitaliers. Ce chantier, qui a déjà pris du retard au regard du programme initial, nécessite une vigilance extrême des services de l'Etat.

De ce point de vue, et à l'instar des remarques précédentes concernant le service public du logement, la Direction des Travaux Publics se doit d'être dotée des moyens humains nécessaires. Ces personnels sont indispensables au bon accomplissement des missions de contrôle des chantiers, notamment pour que ces derniers respectent les normes nécessaires à la protection des résidents, qui ont été renforcées par arrêtés ministériels, ou pour maîtriser les coûts et les délais. Les élus restent en attente de la finalisation des recrutements évoqués entre nos deux Institutions depuis plusieurs années maintenant.

Au-delà des moyens, votre Rapporteur se doit de rappeler que le Conseil National reste en attente des réponses promises par le Gouvernement concernant la future législation encadrant les

marchés publics. En effet, lors de l'examen du Budget Rectificatif 2021, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale avait, dans son Rapport, rappelé que six courriers avaient été adressés au Gouvernement à ce sujet, entre 2019 et 2021, sans réponses de ce dernier. Dans son propos introductif à l'examen de ce Rectificatif, le Gouvernement s'était engagé à répondre à notre Assemblée avant la fin de l'année 2021. Les élus demeurent donc en attente de ces réponses qui n'ont que trop tardé.

Toujours dans les grands chantiers structurants, l'Ilot Pasteur est prévu pour une livraison par tranches, qui débutera en 2024, avec, notamment, la première rentrée des collégiens dans leur nouvel établissement cette même année. Sur ce projet, il est essentiel de rappeler que son achèvement est indispensable au démarrage des travaux du Nouveau Centre Commercial de Fontvieille. En effet, l'Ilot Pasteur va accueillir la Salle Polyvalente Leo Ferré, mais également un certain nombre de services administratifs qui se trouvent, pour le moment, dans les locaux de l'actuel Centre Commercial. Il est donc indispensable que les délais soient tenus.

Le Parking-relais Entrée de Ville Ouest Supérieur (EVOS), dont l'achèvement est prévu en 2023, a vocation à améliorer la mobilité à Monaco en incitant les usagers, pendulaires et touristes, à y laisser leurs véhicules individuels et à faire usage des transports publics. A cet égard, il convient de citer également le projet de la Galerie des Salines, qui permettra une liaison piétonne verticale allant du Jardin Exotique à Fontvieille, en passant par l'Hôpital. Cette dernière doit également être livrée en 2023, étant entendu que la partie allant jusqu'à Fontvieille est un peu plus tardive, puisque dépendante de la livraison de la Passerelle Wurtemberg, prévue, elle, dans le programme de l'Ilot Pasteur, pour 2024. Afin que le présent Rapport soit exhaustif, il faut également évoquer les hypothèses de deux parking-relais à l'est de Monaco, celui de l'échangeur de Saint-Roman et celui en contrebas du sentier de la Veille, proche du Monte-Carlo Country

Club, qui pourraient voir le jour dans les prochaines années, même si, à ce stade, ils ne sont qu'à l'état de projets.

L'Îlot Charles III, dont les travaux n'ont pas encore démarré, est un programme ambitieux, qui a vocation à accueillir la future usine de valorisation des déchets, trois tours d'activités économiques ou administratives, dont une pourrait accueillir le « Pavillon du Service Public », que les élus appellent de leurs vœux et une gare d'arrivée pour une éventuelle liaison expresse avec le site de La Brasca. Ce projet, dont l'achèvement est, à ce jour, programmé pour 2032, constitue une transformation importante de la partie Ouest Inférieure de Monaco.

La programmation de ce projet conduit naturellement votre Rapporteur à évoquer plus spécifiquement le sujet de l'Usine de traitement des déchets, actuelle et future. A l'occasion de l'examen du Budget Rectificatif 2021, les élus ont très majoritairement voté contre l'article budgétaire 501.4322 « *Collecte & incinération* », afin d'exprimer leur insatisfaction devant la gestion de ce dossier. En service depuis 1980, l'actuelle usine d'incinération, qui a fait l'objet de nombreux échanges entre nos deux Institutions, aurait dû cesser son activité depuis plusieurs années désormais. Prolongée jusqu'en 2025, pour un coût de près de 30 M€ pour la période 2018-2025, elle ne va d'évidence pas cesser son activité à cette échéance, comme prévu, mais va devoir être prolongée jusqu'en 2030, au moins, pour un coût supplémentaire de 31 M€. Loin d'un « *mouvement d'humeur* » comme l'a laissé entendre le Ministre d'Etat lors de la Séance Publique du 12 octobre 2021, ce vote constitue l'expression de la volonté des élus de voir le Gouvernement prendre enfin une décision sur ce dossier. Les élus n'ont eu de cesse d'alerter le Gouvernement sur cette question, de l'appeler à mettre en œuvre des solutions, et ce, depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, il faut construire et mettre en service une installation qui réponde aux besoins de traitement des déchets, avec les normes les plus exigeantes en matière de rejets.

Lors de la Commission Plénière d'Etude, demandée par le Conseil National, et qui s'est tenue le 22 novembre 2021, une présentation détaillée d'un projet d'un Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets a été faite par les dirigeants de la SMEG et de la SMA, en présence des membres du Gouvernement. Pour la première fois, un projet concret et réalisable a été présenté aux élus. Ce projet répond à de nombreuses attentes de notre Assemblée en termes de réduction de 2 à 10 fois des émissions polluantes, de forte diminution des émissions de gaz à effet de serre, compatible avec les engagements de Monaco et d'une meilleure valorisation énergétique des déchets. Cette installation, aujourd'hui estimée à plus de 300 M€, nécessite que les services de l'Etat soient absolument stricts sur la maîtrise de ce chantier. Le Conseil National demeurera vigilant dans les prochains mois et les prochaines années, afin que ce projet se concrétise dans les délais et les coûts annoncés aux élus.

Du point de vue des particuliers, les élus insistent également sur la nécessité de rendre faciles et accessibles les démarches de tri des déchets, pour qu'elles soient efficaces. Cela implique un accès simple aux conteneurs dédiés, de préférence dans chaque immeuble, et, bien entendu, de mettre en œuvre une communication renforcée sur les initiatives prises en la matière, mais également en rappelant régulièrement les enjeux et les bons comportements.

Protéger la qualité de vie, la santé et l'environnement, tant du point de vue écologique, que du cadre de vie, doit être une priorité commune de nos deux Institutions. Nos débats, depuis 2018, ont permis d'améliorer une situation qui devenait insupportable pour l'ensemble des résidents, en termes de nuisances sonores et de travaux de voirie, même si beaucoup reste encore à faire. Après l'accalmie contrainte de la période Covid, l'activité de construction fonctionne de nouveau à plein régime, et nous atteignons un niveau de nuisances qui doit être maîtrisé. Les élus

demandent donc, au Gouvernement, de s'assurer de l'application stricte des mesures de protection prévues par Arrêté Ministériel, et de veiller, dans la délivrance des permis de construire, à limiter le nombre simultané de chantiers dans une zone définie, à un moment donné.

Toujours sur la question de l'environnement et de la qualité de vie, votre Rapporteur doit évoquer également la question de la mobilité en Principauté. En effet, la mobilité urbaine reste un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre (GES) et les élus partagent avec le Gouvernement l'objectif de « *développer et améliorer l'offre des transports en Principauté et favoriser les modes de transport doux* », mentionné dans son Programme Gouvernemental d'Action. De ce point de vue, le Conseil National se félicite de l'électrification programmée de la flotte des autobus de la CAM, même s'ils auraient souhaité une échéance plus proche que 2025. C'est une demande de longue date des élus qui va enfin se concrétiser. Sur le sujet des transports publics, il reste à nos deux Institutions d'accorder leurs vues sur le test de gratuité des bus, dont le principe est désormais acté et qui va se tenir en 2022. En effet, dans ses réponses aux questions de la Commission, le Gouvernement propose deux fois un mois de gratuité en mars, puis en novembre 2022. Selon nous, pour que le test soit probant, il est essentiel que la période soit continue. En conséquence, les élus demandent au Gouvernement que le test soit réalisé sur une unique période d'au moins deux mois consécutifs, et non sur deux fois un mois à deux périodes différentes de l'année. Votre Rapporteur rappelle que les élus proposent la période février-mars 2022, tout en restant ouverts à la discussion à ce sujet.

Toujours au sujet de la mobilité, la transformation de notre parc de véhicules vers des modèles plus propres reste une priorité commune au Conseil National et au Gouvernement. A cet égard, les subventions accordées à l'achat de véhicules électriques ou hybrides rencontrent un réel succès, et le complément financier mis en œuvre dans le cadre du Fonds Vert, a sans doute

eu un effet positif sur l'efficacité du dispositif. De ce point de vue, le Conseil National souhaite la poursuite d'une politique de subvention renforcée, afin de continuer à inciter les usagers à aller vers l'électrique à chaque fois qu'ils se portent acquéreur d'un nouveau véhicule. A ce jour, qu'il s'agisse de voitures ou de deux-roues, l'électrique reste extrêmement cher et ne bénéficie donc pas, dans son coût d'achat, d'un avantage de prix sur le véhicule à essence. Tout l'enjeu de cette politique publique doit aboutir à ce que, en tout cas pour les véhicules de tourisme au format citadin ou familial, et les deux-roues, le prix net à payer pour le consommateur soit le plus proche possible du prix d'un véhicule thermique de même catégorie. Selon les élus, il faut aboutir à une situation dans laquelle le prix ne soit pas dissuasif dans la décision d'acheter de l'électrique et donc renforcer la politique de subventions.

Enfin, sur le sujet des véhicules individuels électriques, les élus se félicitent de la politique de mise à disposition, dans l'espace public, des bornes de rechargement « *Monaco On* » qui permettent de « mailler » la Principauté avec des points de charge. Cette question est également au cœur du choix des consommateurs dans le passage à l'électrique et, de ce point de vue, Monaco fait désormais figure de modèle. Pour autant, les élus ont entendu les difficultés rencontrées par l'Etat dans l'installation de prises de rechargement dans des parkings privés qui ne disposent pas des installations de sécurité ou électriques suffisantes. Votre Rapporteur, demande au Gouvernement de veiller à ce que, dans les cahiers des charges des prochaines constructions, voire, dans l'octroi des permis de construire pour des projets privés, une prise de rechargement soit incluse dans chaque place de parking construite. En effet, si l'on souhaite être proactifs sur ce sujet, il est absolument fondamental d'anticiper et de construire un environnement favorable.

Dans le même cadre, les services de mobilités, tels que la CAM, Monabike ou encore Mobe, fonctionnent désormais à l'aide d'applications numériques dédiés. Votre Rapporteur

avait déjà mentionné, à l'occasion de l'examen du Budget Rectificatif 2021, le grand nombre d'applications qui pouvait aboutir à une confusion pour l'utilisateur. Dans sa réponse apportée au Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le Ministre d'Etat indiquait que : « *dans un souci de rationalisation de l'offre numérique, deux applications seront désormais le point de convergence de toutes les informations utiles pour l'utilisateur, hors relation avec l'Administration : « Monapass » pour la mobilité et « Yourmonaco » pour toutes les informations pratiques relatives à la vie dans la cité* ». Les élus se félicitent de cette décision, et souhaitent connaître le calendrier de mise en œuvre de celle-ci.

Concernant plus généralement la numérisation de démarches administratives, votre Rapporteur doit exprimer un satisfecit quant à la mise en service du site « *monguichet.mc* ». Ce dernier permet, au travers d'une identification traditionnelle ou par MConnect, c'est-à-dire l'identité numérique, d'accéder dans un espace unique à un ensemble de démarches administratives. Dès son lancement, ce site intègre déjà un grand nombre de démarches possibles, pour les particuliers et les entreprises, telles que le paiement en ligne des cantines scolaires, la prise de rendez-vous pour des visites techniques automobiles, la réservation de salles à la Casa d'i Soci. Au-delà des services d'ores et déjà actifs, la centralisation de nouveaux services dans cet espace unique, devrait faciliter les démarches des usagers. Selon les élus, l'objectif est, à terme, de limiter au maximum l'utilisation de courrier papier, d'une part, et de sortir de la culture du rendez-vous en présentiel, à chaque fois que cela n'est pas indispensable.

L'évocation de cette initiative permet à votre Rapporteur d'aborder le sujet plus large du numérique et de son développement à Monaco. Avant toute remarque, il faut rappeler que l'engagement financier de l'Etat en la matière est très important. En effet, la Transition Numérique bénéficie d'un budget triennalisé de plus de 493 M€, dont plus de 54 M€ pour le seul

exercice 2022. C'est un investissement absolument indispensable. Comme votre Rapporteur le mentionnait dans ses propos liminaires, le numérique est un enjeu stratégique central pour le développement de la Principauté. Cela implique de disposer d'infrastructures, notamment de réseaux efficaces, fiables et rapides, de services de pointe et sécurisés, en particulier à destination des entreprises, mais également de tout un corpus juridique qui permette le développement de l'économie digitale, ou à l'attention d'activités traditionnelles qui se numérisent.

En termes d'investissements, votre Rapporteur ne peut que se féliciter des infrastructures et services créés ces dernières années tels que Monaco Tech, Monaco Boost, le déploiement de la 5G, de la fibre, la mise en service du Cloud Souverain ou la mise en œuvre de l'identité numérique. En termes de soutien aux entreprises, les élus ont eu de nombreux échanges avec le Gouvernement concernant le Fonds Bleu dédié à la relance par le numérique. En effet, si son inscription budgétaire dans un Compte Spécial du Trésor fait débat entre nos Institutions, nous nous accordons sur son utilité. Rappelons que, pour l'essentiel, l'objet de ce Fonds est de permettre aux entreprises de développer la digitalisation de leur activité ou d'utiliser les outils numériques pour améliorer leur fonctionnement interne. Les élus souhaitent voir le dispositif poursuivi par une inscription traditionnelle au titre des interventions publiques.

Sur la question législative, en revanche, votre Rapporteur regrette que les activités économiques numériques ne soient pas systématiquement intégrées aux textes correspondants que le Gouvernement dépose. On évoquera notamment le Projet de loi n°1035 portant modification de la loi n° 1.338 du 7 septembre 2007 sur les activités financières, modifiée, qui aurait pu intégrer l'ensemble des crypto-actifs ou encore le Projet de loi n°1044 relative au droit de suite, dans lequel aurait pu être abordée la notion de jetons non fongibles. Selon les élus, l'ensemble des domaines de l'économie digitale devraient, désormais, systématiquement être

inclus dans les textes législatifs dont l'objet leur correspond. Dans ce domaine, votre Rapporteur rappelle également l'engagement du Gouvernement auprès de notre Assemblée de lui apporter des réponses quant à la question des prestataires de services sur actifs numériques et du « bac à sable réglementaire ».

Toujours sur l'environnement législatif nécessaire à notre développement numérique, votre Rapporteur se doit d'évoquer le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) européen, dont l'adaptation en droit monégasque est indispensable à tout développement d'une économie numérique. A cet égard, dans sa réponse au Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le Budget Rectificatif 2021, le Ministre d'Etat avait indiqué que « *le projet de loi relatif au RGPD devrait être déposé sur le bureau du Conseil National dans le courant de ce dernier trimestre 2021.* ». Au moment de la rédaction du présent Rapport, le Conseil National est toujours en attente de ce texte, dont la densité et la complexité vont nécessiter un travail législatif important de la part de notre Assemblée, et donc un temps d'étude conséquent. En outre, il faut rappeler, que la réforme de la législation en vigueur doit permettre à Monaco de bénéficier d'une décision d'adéquation de la Commission européenne établissant que le droit monégasque offre un niveau de protection adéquat des données à caractère personnel, afin de permettre un transfert de données simplifié hors de nos frontières. Or, l'adoption d'une telle décision par la Commission européenne intervient à l'issue d'une procédure longue et complexe. Dès lors, cela allonge d'autant le temps nécessaire au développement en Principauté d'une économie du numérique performante, en mesure de s'exporter.

Votre Rapporteur évoquera également, en plus de l'aspect strictement législatif, l'aspect réglementaire. Comme il le mentionnait déjà à l'occasion du Budget Rectificatif 2021, 14 textes

réglementaires sont encore à publier pour pleinement mettre en œuvre les dispositions de la Loi n° 1482 pour une Principauté Numérique, publiée le 27 décembre 2019, c'est-à-dire il y a près de deux ans. Pour neufs de ces textes, le Gouvernement s'est engagé à une publication entre la fin 2021 et le début 2022, mais les services de l'Etat n'ont pas encore débuté le travail sur 5 d'entre eux. Chacun peut comprendre la complexité de ces textes, mais ce temps très long est un handicap majeur au développement du numérique à Monaco.

L'évocation de cette problématique amène naturellement votre Rapporteur à évoquer, plus largement, la question de la publication des textes réglementaires d'application des lois. En effet, de nombreux textes de loi, pour être pleinement applicables, nécessitent la publication de textes réglementaires qui en précisent les modalités. Dès lors, tant que ces textes ne sont pas publiés, une loi votée et promulguée peut ne pas être applicable, partiellement ou totalement. C'est par exemple le cas de la Loi n° 1478 portant modification de certaines dispositions relatives aux peines, publiée le 15 novembre 2019, et pour laquelle les textes réglementaires relatifs au travail d'intérêt général ne sont toujours pas publiés, et donc, le dispositif toujours pas en vigueur plus de deux ans après la mise en œuvre du texte législatif. On pourra également citer la Loi n° 1456 portant Code de l'Environnement, publiée le 22 décembre 2017, et pour laquelle de nombreux textes d'application sont encore à publier. Les élus sont pleinement conscients de la masse importante de travail juridique nécessaire à la mise en œuvre de nombreux textes, mais, un peu à l'instar de ce que votre Rapporteur évoquait concernant le Service Public du Logement, tout laisse à penser que la charge de travail va continuer à augmenter. Dès lors, toujours dans la même comparaison, les élus sont prêts à doter la Direction des Affaires Juridiques de moyens supplémentaires, si cela peut accélérer le processus. En tout état de cause, plus de deux ou trois ans d'attente après la promulgation d'une loi pour en voir

les effets est non seulement un délai inacceptable, mais une limitation substantielle de l'efficacité du travail législatif de notre Assemblée.

Toujours sur la question des textes réglementaires, votre Rapporteur doit également évoquer la question de la substance de ceux-ci. En effet, ces textes d'application, sont, dans la hiérarchie des normes, inférieurs à la Loi, et, par conséquent, ne peuvent être en contradiction avec les dispositions votées par les élus. Dans une lettre, reçue le 1^{er} juillet 2021, le Gouvernement s'est engagé à élaborer les textes d'application en parallèle des dispositions législatives qu'ils ont vocation à mettre en œuvre. Si la substance de ces textes est transmise au Conseil National afin de lui donner une information éclairée lors de son examen des projets de loi, et donc, lui permettant d'évaluer la portée de ses amendements éventuels, cela devrait permettre une meilleure efficacité du travail des législateurs.

En conclusion, les élus ne peuvent que constater que les délais ne sont toujours pas suffisamment résorbés.

Toujours dans le cadre institutionnel, votre Rapporteur se doit également d'évoquer le sujet de la « *Chaîne nationale de service public télévisuel monégasque* » créée par l'Ordonnance Souveraine n° 8.705 du 24 juin 2021 et dénommée « Monte-Carlo Riviera » (MCR). A l'occasion de la préparation du présent Budget, celle-ci a fait l'objet de discussions entre nos deux Institutions, et des questions restent, selon les élus, en débat. En effet, au titre de l'article 14 de la Constitution, les traités ou accords internationaux dont l'exécution a pour effet de créer une nouvelle charge budgétaire ne peuvent être ratifiés qu'en vertu d'une loi. A l'occasion de réunions entre le Gouvernement et le Conseil National, nous avons eu l'occasion d'échanger sur l'interprétation de cet article, et, à ce jour, nos vues divergent encore. En effet,

selon le Gouvernement, l'imputation d'une charge, même nouvelle, sur un article budgétaire préexistant, l'exonère du dépôt d'un projet de loi d'autorisation de ratification. Pour notre Assemblée, cette interprétation revient à vider de sa substance la portée du chiffre 4 de l'article 14, alinéa 2 de la Constitution compte tenu de la généralité des intitulés des articles budgétaires. En effet, dans une telle hypothèse, il est toujours possible au Gouvernement de rattacher une dépense nouvelle à un article budgétaire existant, et donc de ne jamais mettre en œuvre les dispositions de l'article 14 de la Constitution.

Au regard de la nature et de la destination des investissements liés au fonctionnement de Monte-Carlo Riviera, en particulier dans le cadre de l'accord avec TV5 Monde, les élus considèrent qu'un article budgétaire spécifique doit être dédié au financement de la chaîne. Une telle inscription est fondamentale à plus d'un titre. D'une part, elle permettra aux élus, à l'occasion de l'examen des budgets, de débattre des orientations données à la chaîne, notamment en termes de contenu, de pluralité, d'indépendance ou encore d'information. D'autre part, au titre de l'article 14 de la Constitution, une inscription budgétaire dédiée garantira que la finalisation de la Convention fasse l'objet d'une loi d'autorisation de ratification par les élus.

Votre Rapporteur demande donc au Gouvernement d'inscrire spécifiquement Monte-Carlo Riviera sur un article budgétaire dédié, et ce, en amont de la conclusion des discussions concernant « *l'entente relative à l'adhésion de la Principauté de Monaco à TV5* » et, à plus forte raison, de l'adhésion à la « *Charte TV5* », qui doit suivre le premier accord.

Plus généralement, concernant l'ensemble des engagements internationaux de la Principauté, le Conseil National avait demandé au Gouvernement que soit systématiquement

précisé, au sein de l'exposé des motifs qui accompagne le projet de loi portant fixation du budget général de l'Etat, ou au sein d'une annexe audit budget, la liste des instruments internationaux que la Principauté a ratifié pour l'année passée et celle que le Gouvernement envisage de ratifier l'année à venir et, le cas échéant, l'indication de l'article sur lequel les dépenses budgétaires induites par chacun de ces engagements internationaux sont imputées et des articles budgétaires existants sur lesquels s'imputeront ces charges, ce qui n'est toujours pas le cas.

Toujours dans le cadre des relations internationales, votre Rapporteur souhaite évoquer la négociation en cours avec l'Union Européenne en vue de la conclusion d'un éventuel Accord d'association. Lors des dernières élections de 2018, les Monégasques ont clairement exprimé leurs craintes à ce sujet. Pour les élus, les « lignes rouges » constituent des points vitaux qui ne sont pas négociables. Cela concerne en particulier la priorité nationale en termes de logement ou d'emploi, le maintien du régime d'autorisation pour l'installation des entreprises à Monaco, ou encore le critère de nationalité pour l'accès à certaines professions réglementées.

Les discussions se poursuivent entre le Négociateur monégasque et les Autorités européennes et, si la crise de la Covid-19 a ralenti les échanges, ceux-ci ont repris ces derniers mois. Les élus, membres du groupe restreint, participant aux réunions de debriefing des sessions de négociation avec le Gouvernement, n'ayant pas la liberté de s'exprimer sur le détail de ces échanges, votre Rapporteur invite le Gouvernement à faire part à l'ensemble des Elus, de l'évolution des négociations et notamment des propositions qui ont pu être avancées par la partie monégasque. En effet, il nous semble primordial que les Monégasques soient pleinement informés de ces discussions qui engagent leur avenir et celui de leurs enfants. Aussi, devant l'importance que revêt un tel sujet, les Conseillers Nationaux, membres du Groupe restreint,

souhaiteraient, dès lors, unanimement, que cette information puisse être communiquée à l'ensemble des élus par le Gouvernement, et fasse l'objet d'un échange de vues à l'occasion d'une Commission Plénière d'Etude.

Sur un autre sujet, votre Rapporteur prend note de la confirmation, dans le Programme Gouvernemental d'Action, de la poursuite des échanges avec la partie française visant à faire évoluer le Chapitre IV « *Prestations familiales* » de la Convention Franco-Monégasque de Sécurité Sociale afin d'atteindre une égalité de genre en termes d'ouverture de droits sociaux. D'un point de vue plus largement sociétal, et toujours dans le Programme Gouvernemental d'Action, les élus ont également pris bonne note de la réflexion entamée sur l'évolution du congé maternité et la création d'un « congé parental ». En effet, l'expérience d'autres pays, comme l'Islande, notamment, démontre que ce seul sujet peut avoir un impact substantiel sur les opportunités offertes aux femmes, en particulier dans le cadre de leurs carrières professionnelles.

Le Conseil National partage l'objectif d'une réelle égalité entre les femmes et les hommes, ayant d'ailleurs voté le 25 novembre 2020 la Proposition de résolution n°32 visant à promouvoir la représentation des femmes au sein des Conseils d'Administration des entités, publiques et privées, dépendant de l'Etat.

Contre les violences domestiques, les élus soulignent l'engagement du Gouvernement, détaillé dans l'Objectif Prioritaire 6 « *Cœuvrer en faveur de l'égalité femmes/hommes et lutter contre les violences faites aux femmes* » de l'Axe I : « *Gouvernance et Transformation* » du Programme Gouvernemental d'Action. En effet, dans ce cadre, le Gouvernement s'engage à déposer un projet de loi concernant la création d'un fonds d'indemnisation des victimes de

violences sexuelles et intrafamiliales, qui prendra en compte les enfants. Une inscription budgétaire dédiée, au chapitre de la Direction des Services Judiciaires, tend à confirmer l'imminence de cette mesure, qui répondra à la demande des élus. Ces derniers rappellent au Gouvernement que, selon eux, une Commission dédiée doit être simultanément créée pour la mise en œuvre de ce dispositif d'indemnisation des victimes face à des personnes condamnées, mais insolvables. De plus ils souhaitent connaître le délai du dépôt de ce Projet de loi.

Sur le même sujet, le Projet de loi n°1027 portant réforme des dispositions relatives à l'incrimination des agressions sexuelles, qui sera prochainement soumis au vote de notre Assemblée, permettra à notre système judiciaire d'apporter des réponses mieux adaptées et, nous le souhaitons, plus efficaces, afin de renforcer la protection des victimes de ces infractions, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de mineurs.

Votre Rapporteur évoquera également le Projet de loi n° 1036, relatif à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire, issue de la Proposition de loi n° 243 de notre Assemblée. En effet, tout l'enjeu pour les élus était d'aboutir à un texte qui permette de disposer d'un ensemble d'outils de détection et de prévention, et, bien entendu, de caractériser et réprimer les délits. Soulignons qu'en matière de harcèlement, des formes nouvelles de menaces, par les réseaux sociaux notamment, doivent être prises en compte.

Dans le domaine de la jeunesse, le succès du Conseil National des Jeunes (CNJ) démontre l'intérêt de nos collégiens et lycéens pour les institutions de leur pays. Les Conseillers nationaux juniors actuels présenteront leurs travaux en mars prochain. D'autres jeunes auront la possibilité de participer à la vie publique de leur pays, en se présentant à la session suivante du CNJ, en début d'année prochaine.

Pour nos jeunes, nous nous devons de mettre en œuvre tous les moyens qui leur permettront d'avoir les meilleures chances dans leur vie professionnelle et personnelle. A cet égard, le Conseil National continue de défendre le soutien financier à ceux de nos étudiants qui ont l'opportunité de suivre les cursus des Très Grandes Ecoles. En plus de nos systèmes de bourses, dont l'efficacité n'est plus à démontrer, c'est un outil supplémentaire qui permet aux jeunes monégasques, quels que soient les moyens matériels de la famille dont ils sont issus, de suivre un parcours d'excellence.

Le Conseil National continue d'œuvrer pour le renforcement des dispositifs de prise en charge des Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (TSLA), plus communément appelés « troubles DYS ». A cet effet, la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports a pu échanger, le 19 octobre dernier, avec le Gouvernement à ce sujet. Si ces troubles sont aujourd'hui mieux connus et davantage diagnostiqués, il est toujours nécessaire de poursuivre les efforts pour améliorer encore leur détection et leur prise en charge tout au long du parcours scolaire.

S'agissant de la mise à disposition d'une salle d'étude, les élus ont pris note de l'envoi d'un questionnaire, à l'adresse des étudiants boursiers, afin d'évaluer leurs habitudes et besoins en termes d'espace pour étudier et suivre leur cursus dans les meilleures conditions. Notre Assemblée souhaite poursuivre les échanges à ce sujet avec le Gouvernement, notamment une fois que les résultats de ce questionnaire seront connus.

Concernant les infrastructures sportives, les élus doivent exprimer leur perplexité devant le démarrage tardif des travaux de modernisation du Stade des Moneghetti. En effet, pour le

moment, le calendrier envisagé consiste à faire, simultanément, la destruction/reconstruction de l'immeuble Herculis, et la transformation du stade qui se trouve juste derrière. La logique est, certes, compréhensible, mais les travaux de l'Herculis n'étant, pour le moment, pas au Programme Triennal d'Équipement Public, il est légitime d'estimer que ceux-ci ne démarreront pas avant au moins 5 ans. Cela implique que les associations et clubs sportifs de Monaco devront encore attendre 8 à 10 ans avant de pouvoir pratiquer leur activité dans ce complexe sportif. Cette échéance est lointaine, considérant que les options pour nos sportifs sont relativement limitées à Monaco.

Au-delà de la simple pratique sportive, ces infrastructures participent à la vie associative de la Principauté, qui, le plus souvent, est animée par des personnes passionnées qui y consacrent leur temps libre et leur énergie. Ce tissu est précieux, particulièrement à Monaco, où il participe à la rencontre de personnes issues de milieux sociaux et professionnels différents, de générations différentes, et même de cultures et de langues différentes. Le soutien à nos associations est essentiel, dans un pays comme le nôtre, où 139 nationalités se côtoient sur 2,2 km². A ce sujet, le Conseil National demande au Gouvernement d'accorder la plus grande attention à nos associations, particulièrement sportives et culturelles, qui ont particulièrement souffert des conséquences de la pandémie de Covid-19.

Dans le domaine plus spécifique de la culture, les élus se félicitent de l'édition, en 2022, du recueil des artistes monégasques, dans une version matérialisée en livre-papier. C'est une demande de longue date qui se voit enfin satisfaite.

Votre Rapporteur se doit également d'évoquer la future transformation de la Villa Sauber, située dans un quartier en pleine rénovation, et qui devrait participer à animer la vie de celui-ci et pour laquelle les élus attendent un calendrier précis de réalisation.

Concernant nos aînés, nos deux Institutions ont régulièrement échangé quant aux capacités en termes d'hébergement et aux moyens financiers nécessaires pour répondre aux besoins futurs des personnes dépendantes. Pour mémoire, ce sont plus de 1 000 places d'EHPAD qui sont nécessaires à l'horizon 2050. A cet égard, le Gouvernement a confirmé la création d'un EHPAD de 120 lits dans le quartier de Monte-Carlo, qui devrait être livré en 2025 et, à un peu plus long terme, un second établissement dans le quartier transformé de l'Annonciade, telles que nous l'avons évoqué à l'occasion de la Commission Plénière d'Etude consacrée aux grands travaux, qui s'est tenue le 4 novembre 2021.

Néanmoins, au-delà des moyens matériels, ce sont également des moyens humains qui sont nécessaires pour répondre aux besoins de nos séniors. Les personnels concernés, ainsi que les personnels de santé, ont en commun de consacrer leur vie professionnelle à améliorer les conditions de vie et de santé des autres. Dans le cadre de nos établissements publics de santé et de retraites, l'Etat a ouvert des discussions pour transposer, à Monaco, les dispositions du SEGUR français. A ce sujet, les élus rappellent au Gouvernement leur souhait que ces échanges ne se traduisent pas uniquement par des évolutions salariales, certes nécessaires, mais soient plus ambitieux et permettent aussi d'évoquer l'ensemble des conditions de travail des salariés concernés. Notre pays doit demeurer un lieu d'excellence à tous les niveaux, à la fois dans les structures que nous mettons à disposition des patients et de l'environnement dans lequel les professionnels exercent. Ils attendent, en outre, le retour de la prise en charge du ticket

modérateur pour les retraités du CHPG résidant en France, concernant les frais de maladie pour les soins reçus à l'hôpital de Monaco.

A l'issue de cet examen des principales politiques publiques abordées dans le cadre du Budget Primitif pour l'exercice 2022, votre Rapporteur se doit de rappeler que les grandes orientations proposées pour l'année prochaine font l'objet d'un consensus entre nos deux Institutions. Les quelques points de divergence, exposés par votre Rapporteur, feront l'objet d'échanges, afin d'aboutir à des solutions qui servent l'intérêt général.

En conclusion, votre Rapporteur souhaite insister sur les priorités du Conseil National dans le cadre de ce Budget Primitif 2022 :

- tenir les délais de livraison des logements prévus au titre du Plan National pour le Logement pour les années 2022 à 2023, et décider de la réalisation d'opérations intermédiaires pour éviter le retour de la pénurie durant les années 2024 à 2026 ;
- recruter du personnel supplémentaire dans les services de l'Habitat et de l'Administration des Domaines. Dans ce dernier service, il s'agit de répondre aux besoins légitimes des locataires et titulaires de CHC, afin d'assurer un meilleur suivi et une réponse plus rapide à leurs demandes ;

- finaliser les recrutements prévus au sein de la Direction des Travaux Publics, comme nous l'évoquons depuis plusieurs exercices, afin de veiller à mieux maîtriser les chantiers publics, en termes de coûts, de délais, et de nuisances ;
- une plus grande adaptabilité du Gouvernement dans l'assouplissement des mesures à chaque fois que cela est possible concernant le port du masque à l'école, quand les enfants sont assis à leur bureau ;
- poursuivre le développement du numérique, tant en termes d'investissements que de législation, afin que Monaco dispose de tous les outils pour être un pays figurant parmi les leaders mondiaux en ce domaine. De plus, les élus souhaitent que soient pérennisés les dispositifs du Fonds Bleu au travers d'un article budgétaire dédié ;
- améliorer les délais de publication des textes d'application des lois votées. Il en va de l'efficacité du travail législatif de notre Assemblée. Plus en amont, les élus attendent du Gouvernement qu'il lui transmette, dans des délais plus raisonnables, les éléments de réponses nécessaires à la bonne conduite du travail du Conseil National ;
- aboutir à une interprétation commune de l'article 14 de la Constitution qui permette de respecter les prérogatives de notre Assemblée et l'esprit de la révision de 2002.

Au terme de cette lecture, votre Rapporteur invite les Conseillères et Conseillers Nationaux à porter la plus grande attention aux réponses du Gouvernement. Nous attendons des échanges qui vont s'ouvrir dans un instant, des débats constructifs permettant des avancées concrètes.